



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2022-75**

Objet :

Répartition des subventions aux associations 2022

Date de la convocation : 01/12/2022
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	17
Contre	1

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre et à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, BONNIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, OUILLE Laurent, REKKAB Claude,

Étaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe) ; MANDON Éric (donne pouvoir à RENOUARD Nathalie), ORTUNO Thierry (donne pouvoir à CLAVEL Inès), LAFON Alain (donne pouvoir à BONNIOL Karine), VALERO Fanny (CUTANDA Josette),

Les élus de la commission « *festivités, vie associative, culture et sport* » proposent au Conseil Municipal de répartir les subventions aux associations de la manière suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2021	NOMBRES D'ADHERENTS OU LICENCIES	ANIMATIONS	SUBVENTION 2022
Coopérative scolaire primaire (183 élèves *16)				2 928,00 €
Union Stadiste Pougétoise	2 000,00 €	70	Championnats D3, D4, Coupe de l'hérault et France. Challenge Maurice Martin. Fête du foot, loto. Fête des assos	2 500,00 €
Comité des fêtes	6 500,00 €	Bureau 6 personnes + nombreux bénévoles pour l'organisation	Carnaval, fête locale, Halloween, festi vendanges, loto	6 500,00 €
Ligue contre le cancer	320,00 €	16	Loto. Soutien aux malades et recherche	320,00 €
Foyer Rural	1 000,00 €	280 dont 30 extérieurs	Marché de Noël. Téléthon, loto, fête des assos	1 000,00 €

Les pataugas	450,00 €	30	Loto, téléthon, fête des assos	450,00 €
Les Joyeux bohémiens (pétanque)	900,00 €	37 dont 20 extérieurs	Concours, inter -village, repas, loto	900,00 €
Anciens Combattants	200,00 €	27 dont 8 extérieurs	Cérémonie 8 mai et 11 novembre. loto	200,00 €
Les Aînés du Pouget	300,00 €	125 dont 10 extérieurs	Voyage, sortie, après-midi récréative, loto, fête des assos	600,00 €
Chasse Rouvière Dardailions	650,00 €	56 adhérents	Construction de garenne, abreuvoir, volière perdrix, nettoyage et protection de l'environnement	700,00 €
Tennis club Bohémiens	1 000,00 €	120	Tournois internes, mixte et extérieur. Participation de plusieurs équipes en régionale et départementale; Loto, fête des assos	1 000,00 €
Les petits bohémiens (Parents d'élèves)		13	Marché de Noël, vente chocolat, bonbons..... Les torchons, photos	400,00 €
Amicale des Pompiers		7	Fête du 13 juillet Loto et Téléthon	200,00 €
La Boule Pougétoise		18 adhérents dont 4 extérieurs	La coupe de clubs, concours, repas, loto	900,00 €
Les jardins de la bohème		38	Gestion et aménagement de l'espace commun Préservation de l'environnement Fête des assos	400,00 €
			Total	18 998,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la répartition des subventions 2022 telle qu'énoncée ci-dessus ;

Les crédits nécessaires totaux étant inscrit au budget 2022.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 1^{er} décembre 2022

Le Maire
Thibaut BARRAL



